



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 NOVEMBRE 2017**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil dix-sept, le 16 novembre, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 10 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 16

ABSENTS EXCUSES : 5

ABSENTS : 2

xxxxxx

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Autorisé la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.),
2. Adopté le décret relatif au compte épargne-temps,
3. Approuvé le règlement intérieur de la formation et programme de formation mutualisé,
4. Autorisé l'adhésion à la convention avec le CDG42 relatif à la santé au travail,
5. Autorisé la prolongation de la convention avec le CDG42 pour l'adhésion au CNRACL,
6. Donné un avis favorable à l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation formulée par la S.A. BECKER,
7. Autorisé le Maire à solliciter une demande de subvention DETR et CD42 sur la Salle Polyvalente,
8. Autorisé le Maire à solliciter une demande de subvention « mode doux »,
9. Approuvé la convention voirie avec Loire Forez Agglomération,
10. Approuvé le schéma de mutualisation avec Loire Forez Agglomération,
11. Question diverse : conditions de d'utilisation du local loué au député

Le Maire,

Christophe BRETTON